

**Vacances enfants de 6 à 20 ans
Séjours linguistiques en Europe**



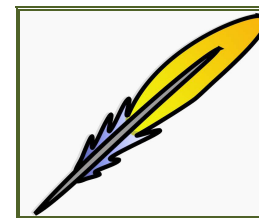
En 2019, la SRIAS d'Île-de-France a souhaité favoriser l'accès à des séjours linguistiques pour les enfants des agents de l'Etat. L'association **Pro Lingua**, en partenariat avec la SRIAS, propose des séjours pour **apprendre, pratiquer ou améliorer son niveau de langue** en France et dans les pays européens. Ces séjours sont ouverts aux enfants de **6 à 20 ans révolus** (s'ils sont fiscalement rattachés à leur parent), à des tarifs préférentiels spécifiques aux agents éligibles aux actions de la SRIAS IdF.

Les aides financières de la SRIAS sont octroyées selon les conditions suivantes

- ✚ **Être agent de l'Etat exerçant en Île-de-France** (titulaire, contractuel...) dans l'un des établissements figurants sur la liste des codes MIN disponible sur le site internet de la SRIAS IdF ou **être retraité de la fonction publique d'Etat** ayant sa résidence personnelle en Île-de-France
- ✚ Avoir un quotient familial annuel inférieur à 36 000 euros

Le catalogue est consultable à cette adresse : www.prolingua.fr

Une aide financière par ayant-droit et par année civile
Les aides financières de la SRIAS IdF sont accordées dans la limite des crédits disponibles



Comment s'inscrire ?

Les inscriptions s'effectuent par téléphone au 01 42 46 34 11

(Numéro non surtaxé)

Informations et documents à communiquer lors de votre réservation

- Une feuille de traitement ou de pension (pour les retraités) attestant de votre qualité d'ayant-droit de la SRIAS d'Île-de-France
- Votre dernier avis d'imposition (2018)
- Une copie du livret de famille pour vos enfants

Une fois l'inscription validée, notre partenaire déduit du prix du séjour choisi, le montant de l'aide financière accordée par la SRIAS selon votre quotient familial et selon les barèmes suivants :

Quotient familial annuel	Part du prix du séjour prise en charge par la SRIAS IdF	Plafond de la part prise en charge par la SRIAS IdF
Inférieur ou égal à 10 800 €	70%	700,00 €
De plus de 10 800 € à 18 000 €	50%	500,00 €
De plus de 18 000 € à 36 000 €	30%	200,00 €

N.b. : Les tarifs ne comprennent pas les assurances (annulation ou autre...)

Plus d'information sur notre site internet : www.srias.ile-de-france.gouv.fr